



PLATEFORME TRE



Nous nous réjouissons de vous accueillir et vous communiquons quelques informations au sujet de votre séjour chez nous



Horaires d'ouverture des locaux

08h00 – 12h00 | 13h15 – 16h45

Horaires des cours

08h30 – 12h00 | 13h30 – 16h30

Locaux à disposition

- Salles de cours
- Espace cafétéria
- Distributeurs de boissons et snacks



Absences, retards ou indisponibilités

En cas de retard ou absence, nous vous remercions de nous contacter **021 620 60 70**.

Pour toutes questions concernant vos indisponibilités, vous pouvez nous joindre également à ce numéro ou prendre contact avec votre conseiller ORP.

VALEUR PLUS SA
STIMULATEUR DE SUCCES

Rue du Jura 2 – 1800 Vevey
www.valeurplus.ch
plateforme@valeurplus.ch
+41 21 620 60 70



PLATEFORME TRE



Disponibilité

Durant les 3 semaines de la mesure, vous devez être disponible tous les jours de 8h30 à 16h30, sauf en cas de :

- Rendez-vous chez le médecin
- Entretien d'embauche
- Gain intermédiaire
- Inscription à temps partiel à l'ORP



Jours de cours

Le nombre de jours de cours maximum est de 7. Les 2 premiers jours (lundi et mardi) sont obligatoires et indispensables pour pouvoir continuer la mesure.

Au cours du premier jour, vous validerez avec votre formateur les modules supplémentaires auxquels votre conseiller vous a inscrit(e), ce qui permettra à l'administration de planifier vos prochains cours.

Vous recevrez la convocation pour les modules supplémentaires le 2^{ème} jour (le mardi) en fin de journée.

Important : les cours suivants peuvent être planifiés dès le 3^{ème} jour (mercredi) et ne sont pas forcément consécutifs.



Attestation MMT

L'attestation MMT est une feuille qui atteste de votre présence aux cours. Elle est remplie par nos soins et transmise aux caisses de chômage à partir du 25 du mois.

Pour information : le paiement de vos indemnités journalières et le remboursement forfaitaire de vos frais dépendent de la remise de ce document.

N'hésitez pas à demander une copie à l'administration.



Protection des données

Pendant la durée de la mesure, un dossier électronique à votre nom sera à votre disposition pour stocker temporairement des documents. Il est visible par tout le monde. Vous êtes donc responsable d'effacer les documents que vous y avez stockés.